



EPCC Arts en Isère Dauphiné Alpes
7, avenue des Maquis du Grésivaudan
38700 la Tronche

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

**PROCÉDURE ADAPTÉE EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
L'ARTICLE R 2123-1 3° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

À TRAVERS CHANTS ET FESTIVAL BERLIOZ – EDITION 2023

**MISE A DISPOSITION, MONTAGE ET DÉMONTAGE D'UNE TRIBUNE COMPORTANT AU MINIMUM
1 137 PLACES ASSISES DONT 608 FAUTEUILS (1^{ÈRE} SÉRIE) MINIMUM ET AMÉNAGEMENT DE LA
CIRCULATION DU PUBLIC AUTOUR DES GRADINS**

DIT « MARCHÉ TRIBUNE »

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET	3
ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS	3
ARTICLE 3 – DÉTAILS TECHNIQUES.....	4
3-1- Datas prévisionnelles et lieu	4
3-2- Qualité et pérennité des matériels sur la durée de la prestation	4
3-3- Normes et règlements applicables.....	4
3-4- Détail des prestations.....	5
3-4-1. Au titre des études	5
3-4-2. Au titre de la mise en œuvre	5
3-4-3. Contrôles	6
3-4-4. Documentations	6
3-5- Assistance technique.....	6
3-6- Pièces de rechange.....	6
3-7- Prescriptions techniques.....	6
ARTICLE 4 – DEMANDES TECHNIQUES	7
ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINALES	9

ARTICLE 1 – OBJET

Arts en Isère Dauphiné Alpes (AIDA) est un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) créé en 2004 et dirigé depuis 2009 par Bruno Messina. L'EPCC AIDA organise des activités culturelles majeures du territoire de l'Isère (environ 200 concerts par an sur l'ensemble du territoire dont le prestigieux Festival Berlioz).

À Travers Chants est un dispositif de formation au chant choral pour des enfants de l'Isère. Cette année, le projet À Travers Chants propose de redécouvrir l'un des univers emblématiques de la littérature jeunesse, avec la mise en musique du roman d'Ernest et Célestine de Daniel Pennac par le compositeur Karol Beffa avec près de 1 300 jeunes choristes isérois pour une série de 5 concerts sur la grande scène du Château Louis XI à La Côte-Saint-André du 27 juin au 1^{er} juillet 2023.

Le Festival Berlioz, grand rendez-vous de musique symphonique en août à La Côte-Saint-André, aura lieu du 20 août au 3 septembre 2023 ; 16 concerts symphoniques avec des grandes formations (solistes, maestros, orchestres et chœurs nationaux et internationaux de renom) jusqu'à 200 musiciens sur scène et plus de 1 000 personnes dans le public par concert.

Le présent marché a pour but la mise à disposition, le montage et le démontage d'une tribune comportant au minimum 1 137 places assises dont 624 fauteuils (1^{ère} série) minimum et l'aménagement de la circulation du public autour des gradins.

ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Le Titulaire motivera ses propositions techniques et présentera leurs avantages dans un mémoire.

Le Titulaire sera force de propositions pour les aspects techniques les plus appropriés aux besoins et adaptés à la haute qualité des concerts. D'une manière générale, la capacité de conseil, de souplesse, de réactivité et d'efficacité seront des qualités appréciées. Le matériel proposé devra en outre être en très bon état de fonctionnement et visuellement propre.

Le Titulaire s'engage à prendre en charge :

- La fourniture d'une tribune et de circulations autour de celle-ci, répondant aux critères techniques en état d'exploitation selon la législation en vigueur et adaptés aux contraintes acoustiques d'écoute des concerts de musique classique ;
- Le transport, le déchargement, le montage, la veille technique, le démontage et le rechargement de la tribune ;
- Le recrutement, l'organisation, la logistique et la gestion de son équipe technique nécessaire aux montages et démontages, en lien étroit avec la direction de l'EPCC AIDA. Tous les techniciens devront pouvoir présenter les titres d'habilitations obligatoires concernant les prestations ;
- La fourniture de tous les véhicules de transport et de levage nécessaires à l'installation, dans un délai raisonnable, de la tribune et des circulations.
- La fourniture de tous consommables nécessaires aux montages/démontages, y compris les équipements de protection individuels (EPI) de chaque technicien présent sur site ;
- La fourniture des certificats d'homologations et de bon montage selon la législation en vigueur.

ARTICLE 3 – DÉTAILS TECHNIQUES

Le Titulaire est réputé avoir pris connaissance des contraintes techniques de tous ordres imposés par l'environnement existant sur les zones d'intervention d'À Travers Chants et du Festival Berlioz, et d'en avoir tenu compte dans l'établissement de son offre. L'organisation de visites des lieux n'est pas prévue par le pouvoir adjudicateur avant la réponse mais le site est libre d'accès ; un plan est annexé au CCTP.

3-1- Dates prévisionnelles et lieu

Début du montage : Vendredi 16/06/2023 à 7h

Fin du montage : Jeudi 22/06/2023 à 18h

Contrôles et commission de sécurité : du vendredi 23/06/2023 au dimanche 25/06/2023

Exploitation de la tribune : du dimanche 25/06/2023 au samedi 03/09/2023 inclus

Démontage : du lundi 04/09/2023 à 8h au mardi 05/09/2023 à 18h

Lieu d'exécution : Cour du Château Louis XI, 38260 La Côte-Saint-André

3-2- Qualité et pérennité des matériels sur la durée de la prestation

Tout le matériel fourni sera réputé en parfait état et présentera toutes les garanties de bon fonctionnement. Il tiendra compte des spécifications du présent C.C.T.P. et des conditions d'utilisation et d'environnement.

Dans le cas où les équipements constitutifs d'un ensemble installé ne proviendraient pas du même constructeur, le Titulaire sera tenu pour seul responsable d'un mauvais fonctionnement ou de toute défectuosité qui pourrait résulter d'un assemblage d'équipements mal adaptés.

Le Titulaire sera tenu de conserver la capacité à réparer ou remplacer par des équipements équivalents, tous les équipements fournis dans le cadre du projet, et ce pour toute la durée de l'exploitation.

3-3- Normes et règlements applicables

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes à la réglementation suivant *l'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public* et plus précisément la réglementation applicable aux ERP de type CTS de 2eme catégorie. Il devra en outre satisfaire à la norme NF EN 13200-1 et à l'ensemble des textes en vigueur applicable dans ce domaine.

Tous les matériaux installés seront obligatoirement conformes au Code du travail, à la réglementation des Etablissements recevant du public, aux normes en vigueur et aux règles de l'art.

Bien noter qu'en cas de divergence entre spécifications, il sera toujours retenu la plus contraignante. Les prestations du Titulaire devront être conformes aux clauses de l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, normes et de tous textes européens, nationaux ou locaux applicables aux ouvrages de la présente opération.

Le Titulaire devra, entre autres, se conformer aux :

- Prescriptions des services préfectoraux ;
- Conventions collectives ;
- Code du travail ;
- Prescriptions du présent document suivant les règles de l'art.

Le Titulaire devra se rendre compte sur place de l'état des lieux et des matériels présents, et des sujétions qu'il peut entraîner, des possibilités d'accès, et des prestations exécutées. Il ne sera pas admis à fournir de réclamations sur ces points, la rencontre de difficultés appréhendées dans l'offre ne modifiera pas ses obligations et n'atténuera pas ses responsabilités, qui demeurent entières dans l'exécution des prestations.

Le Titulaire sera responsable jusqu'à la fin de la prestation du maintien en bon état de service des installations publiques ou privées affectées par ses propres travaux. Il devra, de ce fait, faire procéder à tous travaux de réparations, réfection ou nettoyage nécessaires.

3-4- Détail des prestations

3-4-1. Au titre des études

Le Titulaire aura à sa charge les études relatives aux sujets suivants :

- Les emplacements précis et les procédés de fixation des équipements ;
- Les méthodes d'intervention sur la voirie et dans les bâtiments publics.

Un programme d'intervention sera établi le moment venu par le Titulaire qui précise :

- Les périodes calendaires précises d'intervention ;
- Les plans précis d'implantation des matériels et les feuilles de patches si nécessaire ;
- Les moyens techniques mis en œuvre dans chaque zone d'intervention ;
- Si nécessaire, les moyens de signalisation et de sécurité prévus pour l'exécution des prestations en zone publique.

3-4-2. Au titre de la mise en œuvre

Les prestations seront réalisées dans les règles de l'art. Le Titulaire doit réaliser l'ensemble des prestations nécessaires et demandées, conformément aux informations du présent CCTP.

3-4-3. Contrôles

Le représentant du Titulaire devra être présent lors :

- Des contrôles structures et électricité. Le représentant de l'entreprise présent devra apporter toutes les pièces utiles au contrôle : notes de calcul, plans d'exécution et certificat de bon montage etc. ;
- De la commission de sécurité afin de répondre à toutes questions portant sur le matériel.

3-4-4. Documentations

Le pouvoir adjudicateur joint au présent CCTP le plan nécessaire (plan du Festival 2021).

Le Titulaire fournira les documents de contrôle et un dossier complet comprenant :

- La nomenclature de tous les équipements mis en œuvre ainsi qu'un plan d'implantation au format .DWG ;
- Tous les documents, rendus et plans permettant d'étayer la réponse ;
- Les notices d'exploitation des matériels si nécessaire ;
- Les procès-verbaux de réaction et de résistance au feu ;
- Les attestations de bon de montage.

3-5- Assistance technique

Le Titulaire assurera une assistance technique durant toute la durée du contrat comprenant une assistance téléphonique. Une veille technique sera mise en place, un technicien devra être joignable du jour de la livraison au jour du démontage sans discontinuer. Il devra également avoir la capacité de mobiliser des techniciens pour intervention sur site en cas de problème dans les 3 heures après l'appel, sur toute la durée d'exploitation.

3-6- Pièces de rechange

Le Titulaire garantit au pouvoir adjudicateur l'approvisionnement de tous les éléments de matériel nécessaires à la réparation du dispositif pendant toute la durée de l'installation et s'engage à réparer ou remplacer l'ensemble du matériel dans un délai de 4 heures à compter de l'alerte relative à la défaillance.

3-7- Prescriptions techniques

Indépendamment des prescriptions aux normes européennes et françaises auxquelles devront être conformes les différents matériels proposés, le matériel devra également être conforme aux caractéristiques techniques du CCTP, robuste, d'un entretien aisé (sécurité, facilité d'accès, interchangeabilité des pièces)

ARTICLE 4 – DEMANDES TECHNIQUES

Les calendriers sont proposés dans ce marché à titre prévisionnel. Le Titulaire motivera dans son mémoire l'ensemble des moyens humains, techniques et temporels de sa réponse. Le Titulaire s'adaptera aux contraintes liées aux manifestations et sera force de propositions auprès du pouvoir adjudicateur.

Chaque réponse devra être associée d'un devis détaillé reprenant la nomenclature et l'arborescence du présent CCTP et du DPGF. Lorsque la demande d'offre relève d'une proposition artistique, le Titulaire devra fournir le maximum de documents, plans et rendus permettant de se rendre compte du résultat.

Afin de garantir la bonne utilisation par le personnel de l'EPCC AIDA, le Titulaire retenu fournira l'ensemble des plans et des marquages des installations et du matériel.

Le Titulaire devra proposer et détailler dans le mémoire technique la solution qu'il préconise pour assurer la fourniture et la mise en place de la tribune ainsi que de l'aménagement de la circulation du public.

4.1 Fourniture, livraison, reprise, montage et démontage de la tribune

Le Titulaire motivera sa proposition technique et présentera les avantages du système proposé, en adéquation avec les demandes suivantes :

- Fourniture d'une tribune de minimum 1 137 places assises dont 624 fauteuils minimum en 1^{ère} série grand confort (propres et confortables), dont 20 places pour les personnes en situation de handicap. La tribune sera aussi constituée de 384 fauteuils minimum en 2^{ème} série et 75 fauteuils minimum en 3^{ème} série. Respect du plan de billetterie joint pour la 1^{ère} série et l'ensemble des autres sièges ;
- La tribune doit se placer dans un espace de 39m d'ouverture par 19m de profondeur hors circulation du public ;
- Un emplacement sera prévu pour une régie lumière et son (environ 3m de large sur 1m de profondeur en haut au centre) ;
- Prévoir des emplacements fixes pour 3 caméras (places à déterminer en lien avec l'acheteur) ;
- La tribune devra comprendre 2 portiques d'évacuation arrière de 3.60 m de largeur, et 3 m de hauteur, ainsi qu'au minimum 2 escaliers "vomitoires" ;
- Largeur souhaitée des circulations du public : 2.80m soit au minimum 4 UP ;
- Signalisation visuelle et sécuritaire des escaliers ;
- La tribune devra être livrée propre, complète et en bon état. Les parties métalliques devront être homogène dans leur texture, exemptes de rouille ou trace de matière grasse, scotch ou de toutes autres salissures ;

- Compte tenu de l'utilisation de la tribune où tout bruit de déplacement peut gêner les représentations, il est impératif que toutes les nuisances sonores provoquées par le déplacement du public sur la tribune ou les dégagements soient traitées. L'ensemble des éléments de la tribune devront être installés avec le caoutchouc anti-bruit. L'ensemble des pièces soutenant les circulations (escaliers, rampes d'accès, vomitoires ou tout autre passage public) seront traités avec une huile pénétrante/lubrifiante (type WD40 ou équivalent). L'ensemble des planchers de circulation devront être d'une épaisseur de minimum 22 millimètres et/ou d'une épaisseur doublée ;
- La présence de monteurs qualifiés est exigée lors de la première utilisation afin de pallier tous problèmes de bruits ou de matériels défectueux non repérés lors de la livraison ;
- Aménagement hors sol des circulations des publics autour des gradins ;
- Le prestataire devra proposer plusieurs sièges et fauteuils de confort différents (places 1ère série, 2e série, 3^{ème} série selon le plan fourni), sous forme d'options détaillées. Pour les propositions inférieures à une capacité de 1100 places, indiquer, si la configuration proposée le permet, le prix du siège supplémentaire dans les limites de la capacité d'accueil de l'espace technique réservé à la tribune ;
- Assistance technique : hormis la présence de techniciens qualifiés lors de la première utilisation afin de vérifier et de corriger s'il y a lieu tous défauts apparents, une astreinte technique devra être mise en place : un technicien devra être joignable téléphoniquement pendant toute la durée d'exploitation. Il devra également avoir la capacité de mobiliser des techniciens pour intervention sur site en cas de problème dans les 3 heures après l'appel et de sur toute la durée d'exploitation ;
- Contrôle et commission de sécurité : La présence d'un technicien compétent mandaté par la société devra se rendre disponible lors des visites de l'organisme de contrôle et par la commission de sécurité ou pour toutes autres sollicitations demandées par la direction technique de AIDA ;
- Prévoir le stockage du matériel de rangement et les véhicules hors site mais suffisamment près pour pouvoir être opérationnel dans les 3 heures sur site.

4.2 Fourniture, livraison, reprise, montage et démontage de l'habillage de la tribune

Le Titulaire motivera sa proposition technique et présentera les avantages du système proposé, compte tenu des dimensions de la tribune, en adéquation avec les demandes suivantes :

Dimension de la tribune se placera dans un espace de 39m d'ouverture par 19m de profondeur hors circulation du public et comprendra La 2 portiques d'évacuation arrière de 3.60 m de largeur, et 3 m de hauteur, ainsi qu'au minimum 2 escaliers "vomitoires". La Largeur souhaitée des circulations du public : 2.80m soit au minimum 4 UP.

- Fourniture de l'habillage (matière : texanet, coton gratté, tissus...ou tout autre matière susceptible d'apporter un habillage uniforme et propre) noir d'une tribune de minimum 1 137 places assises. Il sera question de recouvrir l'ensemble des parties sans siège de la tribune. La

une surface de la tribune à couvrir est d'environ 19m profondeur sur 8m de hauteur sur 38m de largeur soit une surface d'environ 600m² comprenant l'arrière de la tribune, le toit ainsi que les rampes des espaces de circulation, les accoudoirs des deux vomitoires ainsi que les bords à cours et à jardin de la tribune. La prise au vent de l'installation de la tribune au château Louis XI étant avérée, le système d'habillage devra être susceptible de résister à une prise au vent importante.

- Détail du personnel nécessaire au montage et démontage ;
- Livraison et reprise du matériel ;
- Transport du personnel.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINALES

Le Titulaire est réputé avoir pris connaissance des contraintes techniques de tous ordres imposés par l'environnement existant sur les zones d'intervention et d'en avoir tenu compte dans l'établissement de son offre. Le Titulaire apportera un concours actif aux services de AIDA vis-à-vis des démarches administratives auprès de tout organisme public en lien avec le dossier.

Fait à La Tronche, le

Signature et cachet du Candidat